



## Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

### Agence d'Attractivité de l'Alsace - Cotisation pour l'année 2015

#### Rapport n° CP/2015/628

#### Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Départemental la cotisation annuelle pour 2015, d'un montant de 150 euros, à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace dont le Département du Bas-Rhin est membre de droit.

La création en mars 2014 d'une agence régionale d'attractivité, dénommée *Agence d'Attractivité de l'Alsace*, résulte de la fusion de deux structures évoluant dans la sphère de la Région Alsace, Alsace International (prospection économique à l'international) et le Comité régional du tourisme (promotion de la destination Alsace à l'étranger).

L'agence intègre également la Marque Alsace, et depuis janvier 2015 l'essentiel des missions portées par RESOT Alsace (réseau de Offices de tourisme d'Alsace).

L'agence, créée sous statut associatif de droit local, a pour objet l'exercice des missions de prospection économique et de promotion touristique de la destination Alsace en France et à l'étranger (marchés lointains). La structure gère en outre la marque partagée Alsace.

Le Département du Bas-Rhin, de même que les autres grandes collectivités alsaciennes, est membre de droit de la structure.

La cotisation pour l'année 2015 s'élève à 150 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15059	65-6574-90	225,00 €	150,00 €	150,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le versement de la cotisation annuelle pour 2015, d'un montant de 150 euros, à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.*

Strasbourg, le 19/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'BIERRY'.

Frédéric BIERRY